

COMMENT UTILISER CE BON DE COMMANDE :

NOTA : Ce bon de commande est uniquement destiné à la commande de logiciels.

1- Imprimez ce bon de commande vierge.

2- Complétez le soigneusement en indiquant bien :

- Vos coordonnées avec votre n° de téléphone (en cas de doute sur la teneur de la commande, il est important de pouvoir vous joindre).
- La date de la commande.
- La quantité, la désignation, la version et le prix des logiciels que vous commandez de la manière suivante : Editeur / nom du logiciel / version. *Exemple : HTSOFT caisse version monoposte.*
- Le montant TTC de votre commande. Attention les prix des logiciels indiqués sur le site Internet sont des prix hors taxes. Vous devez ajouter la TVA au taux de 19.6 % pour avoir le montant TTC de votre commande.
- Signez votre bon de commande.

3- Envoyer par fax votre commande au 04.93.56.14.03 (facultatif).

4- Envoyer votre commande accompagnée d'un règlement par chèque à notre siège social :
SARL EP-SOFT
14 rue Papon
06300 NICE.

5- Dès réception nous traiterons votre commande dans les meilleurs délais.



SARL EP-SOFT

14 rue Papon
06300 NICE
Téléphone / Télécopie 04.93.56.14.03.

BON DE COMMANDE

CE BON DE COMMANDE NE CONCERNE QUE LES LOGICIELS

VOS COORDONEES :

[Nom]
[Nom de la société]
[Adresse]

[Code postal Ville]
[Téléphone]

DATE DU BON DE COMMANDE :	DEMANDEUR

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
		SOUS-TOTAL HT	
		TVA 19.6 %	
		TOTAL	

1. Complétez votre bon de commande.
2. Faxez le à SARL EP-SOFT au 04.93.56.14.03.
3. Adressez nous l'original par courrier accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de SARL EP-SOFT.
4. Dès réception de votre règlement nous vous adresserons votre commande.
5. Adressez toutes les correspondances à :
SARL EP-SOFT
14 rue PAPON
06300 Nice

DATE ET SIGNATURE :

(La signature du bon de commande vaut acceptation de nos conditions générales de ventes ci-jointes.)



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Clause n° 1 : Objet.

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SARL EP-SOFT et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

- Tous les logiciels proposés à la vente par la SARL EP-SOFT.
- Tous les matériels commerciaux et informatiques proposés à la vente par le SARL EP-SOFT.
- Tout autre matériel ou toutes prestations proposés par la SARL EP-SOFT et figurant sur le bon de commande accepté par le client.

Toute prestation accomplie par la société SARL EP-SOFT implique donc l'adhésion sans réserves de l'acheteur aux présentes conditions générales de ventes.

Clause n° 2 : Prix.

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Par voie de conséquences, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transports applicables au jour de la commande.

La société SARL EP-SOFT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois elle s'engage à facturer les marchandises commandées au prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Escompte.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 4 : Modalités de paiement.

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèques ;
- soit par virement.

Clause n° 5 : Retard de paiement.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société SARL EP-SOFT une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Clause n° 6 : Clause résolutoire.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure de la clause « Retard de paiement » l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SARL EP-SOFT.



Clause n° 7 : Garantie des matériels.

Les matériels vendus par la société EP-SOFT sont soumis aux conditions de garanties de leurs constructeurs respectifs.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété.

La société SARL EP-SOFT conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

A ce titre si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société SARL EP-SOFT se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Droit de rétractation.

Aucun droit de rétractation de quelque nature que ce soit ne sera accordé à l'acheteur étant entendu que celui-ci s'engage à utiliser le matériel acheté dans le cadre de son activité professionnelle.

Clause n° 10 : Livraison.

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur.
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 11 : Force majeure.

La responsabilité de la société SARL EP-SOFT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites sans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Tribunal compétent.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Préalablement, la société SARL EP-SOFT et le client s'engagent à tenter de bonne foi une résolution amiable du litige. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de NICE.

Fait à NICE le 26 juin 2006.

SARL EP-SOFT
Siège social : 14 rue Papon 06300 NICE
Siret : 490 452 778 00015
N° TVA intracommunautaire : FR 72490452778